

Position du POP concernant les dossiers qui auront un fort impact sur la vie des citoyennes et citoyens du canton au cours de la législature 2017-2021.

• **Non au centralisme forcé.** Nous devons remplacer la logique de concurrence par une logique de solidarité entre les régions et entre tous les habitants du canton. Le POP défend une **politique de proximité et la notion de citoyen partenaire**. Il s'oppose au projet de circonscription électorale unique et à la suppression des districts. L'unité du canton ne se décrète pas, elle se construit dans le respect des différences, avec tous les milieux concernés.

• **Fiscalité :** le POP s'engage pour une **justice fiscale transparente**, pour une véritable lutte contre les abus, pour une révision de l'imposition des holdings et des dividendes. Il a lancé un référendum contre la baisse de l'imposition des plus aisés et une initiative pour le relèvement de l'impôt sur les grandes fortunes pour permettre une meilleure répartition des richesses dans le canton.

• **Santé :** Le POP s'oppose à la **conception marchande de la santé publique**. Il lutte pour une politique hospitalière de proximité, en adéquation avec les besoins de la population et les moyens du canton. Il s'engage pour la défense de la Convention Collective de Travail (CCT21) pour les employés du secteur santé, pour le développement du maintien à domicile et des soins à domicile 24h sur 24. Le POP demande la défiscalisation totale de l'assurance maladie de base.

• **Emploi :** La **garantie de l'emploi** ne pourra être obtenue qu'avec la baisse générale du temps de travail. Actuellement, certains employeurs usent et abusent de la main d'œuvre intercantonale et transfrontalière en fonction de leurs profits. Le strict respect des contrats de travail des salariés d'où qu'ils viennent est une exigence fondamentale. En outre, le POP encourage les employeurs à favoriser l'embauche de travailleurs locaux, que ce soit dans la fonction publique, le parapublique ou le privé. Les entreprises qui reçoivent une aide de l'Etat doivent en échange s'engager à former des apprentis et/ou à favoriser la réintégration professionnelle.

• **Ecologie.** Toutes nos propositions s'inscrivent dans la perspective d'un **développement durable**. Nous sommes favorable au remplacement du PIB (Produit Intérieur Brut), par un BIB (Bonheur Intérieur Brut) ce qui nous incitera à modifier nos modes de consommation et de production.

• **Education :** Le POP défend une **école neuchâteloise centrée sur l'épanouissement des enfants** et pas seulement sur les besoins du marché. Il s'oppose à ce que la régionalisation de l'école obligatoire engendre des inégalités de traitement tant des élèves que des enseignants dans le canton. Les réformes en cours ne doivent pas être sacrifiées sur l'autel des économies. Le POP demande une évaluation desdites réformes afin de les améliorer ou de les réorienter si nécessaire, en priorisant la qualité de l'enseignement et la prise en compte des différents besoins des élèves pour les soutenir dans leur apprentissage. Le POP s'engage enfin pour une surveillance accrue du respect des droits des apprentis et des stagiaires.

• **Social :** pour l'arrêt du **démantèlement des prestations sociales**, pour une **meilleure intégration professionnelle** aussi proche que possible des compétences de chacun, pour une politique sociale centrée sur les besoins de base, en évitant d'infantiliser les plus démunis et en respectant leur dignité.

• **Culture :** pour un soutien accru de la **culture populaire**; pour un meilleur partage des responsabilités entre villes et canton. Pour le maintien de la lecture publique gratuite.

• **Fonction publique :** un véritable **partenariat social** doit être instauré. La fonction publique ne doit pas, année après année, faire les frais de l'austérité cantonale. Elle doit retrouver son **rôle fondamental de cohésion sociale**. Une véritable évaluation qualitative et quantitative du personnel est indispensable afin d'analyser en profondeur les missions des cadres intermédiaires et supérieurs.

• **Politique agricole :** Comme celles de l'ensemble des travailleurs, les conditions des agriculteurs doivent être améliorées ; nous devons **favoriser le soutien aux agriculteurs, à la production et la consommation locale**. Des rapports directs entre paysans et consommateurs doivent être instaurés et développés.

• **Transports publics :** Un **réseau performant**, reliant toutes les régions du canton demeure indispensable, de même qu'une augmentation significative des cadences et une diminution des prix.

• **Poste :** le POP est attaché au mandat de **service universel** de la Poste et s'oppose fermement à sa politique de fermeture de bureaux.

• **Péréquation intercommunale et répartition des tâches canton / communes :** une plus grande **équité** et une **solidarité** étendue s'imposent. Les villes ne doivent pas être étranglées par les mesures cantonales.



Bastien Abplanalp
Menuisier



Olivier Forel
Musicien, député suppléant



Jean-Louis Overney
Dessinateur



Matthieu Reverchon
Etudiant HEP,
employé dans la vente



Ariane Tripet
Etudiante en migration,
auxiliaire de vie et conseillère
générale



Martha Zurita
Psychologue à la retraite,
député

une autre voie(x) !



Nago Humbert au Conseil d'État

pour vous, avec nous
élections cantonales du 2 avril 2017

votez **POP**, résolument à gauche

la politique autrement !



Le POP au Grand Conseil

pour vous, avec nous
élections cantonales du 2 avril 2017

votez **POP**, résolument à gauche

Au cours de la législature 2013 – 2017, le Conseil d'Etat, à majorité socialiste, s'est livré à un démantèlement social d'une ampleur jamais connue.

Quelques exemples pour situer les enjeux :

2014 :

- Coupe dans l'aide sociale (-15%) pour les personnes de moins de 35 ans, sans charge de famille.
- Réduction des suppléments ménage pour les familles (50.- par enfant au lieu de 200.-).
- Diminution de l'aide au déménagement pour les personnes impotentes.
- Suppression de l'aide aux diabétiques nécessitant un régime alimentaire spécial.
- Suppression des primes de départ en retraite et cadeaux de fin d'activité pour les fonctionnaires.
- Augmentation des frais de sommation (frais de rappel).
- Augmentation de la participation des parents pour les enfants placés en institution de 25.- à 30.- par jour.
- Augmentation de la participation des parents pour les soins en psychomotricité de 28.- à 96.- par séance.
- Abaissement des normes de subventionnement des EMS.
- Poursuite de la baisse de la fiscalité sur le bénéfice des entreprises.

2015 :

- Réduction dans les faits de deux mois d'indemnités liées aux mesures d'insertion professionnelle, dites mesures de crise.
- Réduction du montant budgété des bourses d'étude.
- Augmentation du nombre de pénalités infligées aux chômeurs ayant fauté.
- Nouvel abaissement des normes de subvention des EMS.
- Suppression de la limite minimale de dotation pour le personnel des EMS = moins d'employés par patient.
- Abaissement de l'aide au ménage pour les personnes âgées, qui passe d'une participation progressive variant selon le revenu de 10.- à 35.- à un coût uniforme de 35.- de l'heure.
- Augmentation des prix pour le déplacement en transport public des classes d'école, précédemment fixé pour deux zones entre 19.- et 39.-, passant à un coût uniforme de 65.-

2016 :

- Arrêt provisoire de la baisse de l'impôt des personnes physiques, pourtant promise pour faire accepter la baisse fiscale des entreprises.
- Introduction d'une participation des communes au Fonds fédéral d'in-

frastructure de 4 millions.

- Diminution de la part de l'Etat au service d'éducation de rue pour les jeunes en rupture sociale de 170'000.-. En 2018, cette prestation sera encore réduite.

2017 :

- Suppression des mesures d'insertion professionnelle et par conséquent de la rémunération, entraînant une chute plus rapide dans l'aide sociale et la précarisation.
- Réduction de l'aide sociale (- 20%) pour les jeunes entre 18 et 35 ans sans emploi.
- Réduction de l'aide sociale (-15%) pour les jeunes entre 18 et 35 ans qui travaillent.
- Réduction de la franchise pour apprentis à l'aide sociale, qui passe de 400.- à 200.- par mois (ils ne pourront pas garder plus de 200.- de leur salaire).
- Réduction du supplément de formation pour les étudiants de 100.- à 50.- par mois.
- Diminution de l'aide aux frais de montures des lunettes de 150.- à 100.-.
- Les sanctions maximales pour les bénéficiaires de l'aide sociale passent de 15% à 30%.
- Diminution du nombre de personnes pouvant bénéficier des subsides d'assurance maladie par l'abaissement du revenu pris en considération.
- Non adaptation des subsides pour l'assurance maladie malgré la hausse de 5,6% des primes.

De plus, une révision à la baisse de la grille salariale de la fonction publique et une baisse des subventions à diverses institutions ont été décidées.

Et les budgets 2018 et 2019 seront pires encore !

Entre-temps, la fortune des 2% les plus riches du canton s'est accrue de 1'200 millions en 5 ans.

Plus que jamais, la voix du POP est nécessaire pour dénoncer et combattre ces dérives !

VOTEZ LES LISTES POP SANS MODIFICATION

Le programme électoral 2017 POP se trouve sur les sites <http://www.pop-ne.ch/> | <https://www.pop-ne2017.ch/> au Parti Ouvrier et Populaire neuchâtelois, rue de Versoix 7, 2300 La Chaux-de-Fonds, tél. 032 968 63 65 pop.neuchatelois@bluewin.ch

Votre soutien sera le bienvenu : CCP 23-2495-2

